

PPR

deviendra
le 18 juin 2013*



K E R I N G

Communiqué
de Presse

17.04.2013

Attribution d'actions Groupe Fnac aux actionnaires de Kering* et cotation des actions Groupe Fnac sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris

Dans le prolongement du principe annoncé le 9 octobre 2012, le Conseil d'Administration de Kering*, réuni ce jour, a validé à l'unanimité la mise en bourse de Groupe Fnac par distribution d'actions Groupe Fnac aux actionnaires de Kering*. Groupe Fnac est le leader de la distribution de biens culturels et de loisirs (y compris les produits techniques) pour le grand public en France, et un acteur majeur sur ses marchés dans les autres pays où il est présent (Espagne, Portugal, Brésil, Belgique et Suisse).

L'opération de mise en bourse de Groupe Fnac a reçu l'avis des instances représentatives du personnel de Groupe Fnac et de PPR SA.

A l'occasion de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 18 juin 2013, Kering* proposera ainsi de distribuer à ses actionnaires, à titre de solde (un acompte sur dividende de 1,50 euro en numéraire ayant été mis en paiement le 24 janvier 2013), un complément de dividende en numéraire de 2,25 euros ainsi qu'un dividende complémentaire en actions Groupe Fnac à hauteur de 1 action Groupe Fnac pour 8 actions Kering* détenues. Dans ce cadre, Kering* distribuera à ses actionnaires un maximum de 15 764 588 actions Groupe Fnac, représentant un peu moins de 95 % du capital de Groupe Fnac à la date de détachement. Pour les actionnaires de Kering*, l'attribution d'actions Groupe Fnac aura la nature d'une distribution de dividendes sur le plan fiscal.

∞ Modalités de l'opération

Afin de faciliter la gestion des rompus sur les actions Groupe Fnac, il sera détaché de chaque action Kering* ayant droit au dividende, un droit d'attribution d'actions Groupe Fnac correspondant à un huitième d'action Groupe Fnac, étant précisé qu'il ne sera pas délivré de fractions d'action Groupe Fnac.

Les droits d'attribution devront être regroupés par 8 ou multiple de 8, 8 droits d'attribution d'actions Groupe Fnac donnant automatiquement droit à l'attribution d'une action Groupe Fnac à compter de la date de détachement du dividende. A cette fin, les intermédiaires financiers teneurs de compte regrouperont, sans intervention de leurs clients, pour le compte de chacun d'eux, le nombre de droits d'attribution d'actions Groupe Fnac correspondant au plus grand multiple de 8 inférieur ou égal au nombre de droits d'attribution inscrits au compte dudit client, pour obtenir la livraison du nombre d'actions Groupe Fnac correspondant.

Ainsi, chaque actionnaire dont le nombre de droits d'attribution d'actions Groupe Fnac ne correspondrait pas à un nombre entier d'actions Groupe Fnac devra faire son affaire de l'acquisition ou de la cession de droits d'attribution formant rompus à l'effet de détenir un nombre de droits d'attribution d'actions Groupe Fnac égal à 8 ou à un multiple de ce nombre, correspondant à un nombre entier d'actions Groupe Fnac.

PPR

deviendra
le 18 juin 2013*



K E R I N G

Les droits d'attribution d'actions Groupe Fnac et les actions Groupe Fnac feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris (le « marché Euronext Paris »).

∞ **Calendrier prévisionnel de l'opération (sous réserve de l'accord des autorités de marché)**

- Fin avril : Visa de l'Autorité des marchés financiers sur le prospectus en vue de l'admission aux négociations sur le marché Euronext Paris des actions Groupe Fnac et des droits d'attribution d'actions Groupe Fnac ;

- 3 mai : Publication de l'avis de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de Kering* du 18 juin 2013 ;

- 18 juin 2013 : Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de Kering*, appelée notamment à se prononcer sur le projet de distribution en nature d'actions Groupe Fnac ;

- 20 juin 2013 : avant l'ouverture du marché :

- Détachement et mise en paiement du complément de dividende en numéraire de Kering* au titre de l'année 2012 (2,25 euros par action Kering*). La date de détachement du coupon reste inchangée par rapport à la communication antérieure faite par Kering*, la mise en paiement étant toutefois avancée du 25 juin au 20 juin 2013. Les ayants droit au complément de dividende en numéraire et à l'attribution des actions Groupe Fnac seront les actionnaires de Kering* dont les actions auront fait l'objet d'un enregistrement comptable à leur nom à l'issue de la journée comptable précédant la date de détachement, soit le 19 juin 2013 au soir ;
- Détachement des droits d'attribution d'actions Groupe Fnac et début des opérations de livraison des actions Groupe Fnac ;

- 20 juin 2013 : Première cotation des droits d'attribution d'actions Groupe Fnac et des actions Groupe Fnac sur le marché Euronext Paris.

- 30 septembre 2013 : Fin de la négociation des droits d'attribution d'actions Groupe Fnac sur le marché Euronext Paris et transfert sur le compartiment des valeurs radiées du marché Euronext Paris.

- 15 mai 2015 : Fin de la négociation des droits d'attribution d'actions Groupe Fnac sur le compartiment des valeurs radiées du marché Euronext Paris.

Les activités de Groupe Fnac ainsi que les modalités de l'opération figureront dans le prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers qui sera publié début mai 2013 au plus tard.

Toute l'information concernant la mise en bourse de Groupe Fnac par distribution d'actions Groupe Fnac aux actionnaires de Kering* sera disponible sur www.kering.com, rubrique Finance.

A propos de Groupe Fnac

Le Groupe FNAC est une entreprise de distribution de biens culturels, de loisirs et de produits techniques. Leader en France et acteur majeur dans les pays où il est présent (Espagne, Portugal, Brésil, Belgique, Suisse, Maroc), le Groupe FNAC dispose à fin 2012 d'un réseau multi-format de 167 magasins (dont 100 magasins en France), de sites de commerce électronique avec notamment Fnac.com, positionné 3ème site de e-commerce en termes d'audience en France (750 000 visiteurs uniques/jour). Acteur omni-canal de référence, le Groupe FNAC a réalisé en 2012 un chiffre d'affaires consolidé de 4,1 milliards euros et emploie plus de 16 000 collaborateurs.

A propos de Kering*

Kering, qui figure parmi les leaders mondiaux de l'habillement et des accessoires, développe un ensemble de marques puissantes de Luxe et de Sport & Lifestyle : Gucci, Bottega Veneta, Saint Laurent, Alexander McQueen, Balenciaga,

PPR

deviendra
le 18 juin 2013*



K E R I N G

Brioni, Christopher Kane, Stella McCartney, Sergio Rossi, Boucheron, Girard-Perregaux, JeanRichard, Qeelin, Puma, Volcom, Cobra, Electric et Tretorn. En encourageant l'imagination sous toutes ses formes, Kering permet à ses marques de réaliser leur potentiel de croissance et ouvre la voie à des méthodes plus durables.

Présent dans plus de 120 pays, Kering a réalisé en 2012 un chiffre d'affaires de 9,7 milliards d'euros et rassemblait plus de 33 000 collaborateurs au 31 décembre. L'action PPR (future Kering) est cotée à Euronext Paris (FR 0000121485, PRTP.PA, PPF).

** PPR deviendra Kering sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale du 18 juin 2013.*

Contacts presse

Paul Michon	+33 (0)1 45 64 63 48	paul.michon@kering.com
Hélène Saint-Raymond	+33 (0)1 45 64 61 20	helene.saint-raymond@kering.com

Contacts analystes/investisseurs

Alexandre de Brettes	+ 33 (0)1 45 64 61 49	alexandre.debrettes@kering.com
Edouard Crowley	+ 33 (0)1 45 64 63 28	edouard.crowley@kering.com

Site Internet: www.kering.com